

Dakar, le 6 juillet 2006

Les Volontaires du Progrès du Sénégal
BP 1010
Dakar – Sénégal

au

Service des Relations Humaines de l'AFVP
BP 220 14, rue Maurice Grandcoing
Immeuble Le Rond-Point Européen
94203 Ivry Sur Seine Cedex

Monsieur,

Actuellement Volontaires du Progrès au Sénégal, nous souhaitons attirer votre attention sur les frais bancaires qui nous incombent depuis la modification du mode d'indemnisation des VP depuis début 2006. En effet, le versement de nos indemnités sur nos comptes français et le fait de devoir retirer cet argent par carte visa occasionnent de nombreux frais et désagréments. Dans votre note datée du 21 décembre 2005 et jointe à cet envoi, il était écrit que ces frais seraient intégrés dans l'indemnité. Pourtant, il ne nous semble pas que la réalité et l'intégralité de ces frais aient été prises en compte.

Tout d'abord, pour des raisons de disponibilités monétaires au sein des banques sénégalaises, il nous est impossible d'obtenir de grosses sommes en une seule fois. De manière plus précise, il est assez ardu de retirer plus de 200 000 FCFA, quand les distributeurs ne sont pas déjà hors service ou totalement vides. Ces multiples retraits entraînent une addition de frais qui réduisent d'autant nos indemnités. Vous trouverez le détail de ces frais pour chaque volontaire signataire sur la fiche jointe à cette lettre.

En cas de dépenses importantes, il est rarement possible d'acheter en payant par carte visa (si ce n'est un billet d'avion). Par exemple, l'achat d'un ordinateur, d'une voiture ou d'un scooter, autant d'outils parfois nécessaires, implique une gymnastique assez périlleuse. Même si l'argent est disponible sur notre compte, la démarche de retraits multiples ou d'emprunt auprès d'un tiers ampute pour un certain temps notre marge de manœuvre dans la vie quotidienne.

Par ailleurs, ces frais ne sont pas forcément négociables avec nos banques, qui n'acceptent en général ces arrangements que pour les pays de l'Union Européenne. En étudiant l'éventualité d'ouvrir un compte au Sénégal pour pouvoir retirer plus facilement auprès des guichets « humains », le transfert d'argent de la banque française à la banque africaine se révèle rédhibitoire.

Il existe cependant une possibilité sur place pour éviter ces frais. Elle consiste à faire des chèques à l'ordre de commerçants Libanais qui les encaissent en France et nous donnent en échange des Francs CFA. Cette technique, quoique bien arrangeante, participe en général d'une volonté des intéressés d'échapper à certains impôts ou de contourner certaines taxes. Compte-tenu de la portée éthique de notre engagement au sein de l'AFVP, cette pratique nous paraît donc plutôt contradictoire et peu souhaitable.

Aussi, en nous appuyant sur ces constats, nous souhaitons vous proposer des aménagements qui rendraient plus juste la nouvelle politique d'indemnisation.

La première proposition est de prendre véritablement en compte l'ensemble de ces contraintes dans le calcul de nos indemnités, en vous basant sur la moyenne réelle des frais bancaires mensuels des VP. Cela peut prendre la forme d'une augmentation des indemnités ou le versement d'une prime annuelle de compensation.

La seconde proposition serait de nouer un partenariat avantageux avec une banque comme la Société Générale, la BNP ou le Crédit Lyonnais qui ont des filiales en Afrique, en l'occurrence la SGBS, la BICIS, le Crédit Lyonnais au Sénégal. Tous les VP pourraient ainsi ouvrir un compte dans une seule banque qui faciliterait et réduirait de fait leurs frais de retrait ou/et de transferts d'argent.

Souhaitant faire évoluer de manière constructive, rapide et pérenne cette situation, nous restons à votre disposition pour des échanges que nous espérons fructueux.

Solidairement,

Les VP du Sénégal

